



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 14 Avril 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Schreck, aux bords du Rhin, le 4 avril.

Il y a eu aujourd'hui une conférence à Gernersheim de plusieurs généraux prussiens, autrichiens et hessois, où s'est trouvé aussi le duc de Brunswic, le Landgrave de Hesse-Cassel et le prince Maximilien de Deux-Ponts, une partie de l'armée prussienne se trouve à Gernersheim. On verra sous peu de jours si l'armée impériale s'avancera sur Landau, ou si elle ira en réunissant ses forces faire le siège de Mayence.

Le maréchal prince de Saxe-Cobourg, général en chef des armées de sa majesté l'empereur et de l'empire, aux François.

De Mons, le 5 avril. « Le général Dumourier m'a communiqué sa déclaration à la nation française ; j'y trouve les sentimens et les principes d'un homme vertueux, qui aime véritablement sa patrie, et voudroit faire cesser l'anarchie et les calamités qui la déchirent, en lui procurant le bonheur d'une constitution et d'un gouvernement sage et solide. Je sais que c'est le vœu unanime de tous les souverains, que des factieux ont armés contre la France,

et principalement celui de sa majesté prussienne, remplie d'estime encore pour l'ensemble d'une nation si grande et si généreuse, chez laquelle les principes immuables de justice et d'honneur furent jadis sacrés, avant qu'à force d'attentats, de bouleversemens et de prestiges, on soit venu à en égärer et corrompre cette portion qui, sous le masque du patriotisme et de l'humanité, ne parle que d'assassinats et de poignards. Je sais aussi que ce vœu est celui de tout ce qu'il y a en France d'honnête, de sensé, de vertueux.

Profondément pénétré de ces grandes vérités, ne désirant que la prospérité et la gloire d'un pays déchiré par tant de convulsions et de malheurs, je déclare, par la présente proclamation, que je soutiendrai, par toutes les forces qui me sont confiées, les intentions généreuses et bienfaisantes du général en chef Dumourier et de sa brave armée. Je déclare en outre, que venant de nous battre récemment, et à plusieurs reprises, en ennemis vaillans, intrépides et généreux, je ferai joindre, si le général Dumourier le demande, une partie de mes troupes, ou toute mon armée à l'armée française, pour coopérer en amis et en compagnons d'armes, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France

son roi constitutionnel, la constitution qu'elle s'étoit donné, et par conséquent les moyens de la rectifier, si la nation la trouvoit imparfaite, et ramener ainsi en France, comme dans le reste de l'Europe, la paix, la confiance, la tranquillité et le bonheur. Je déclare par conséquent, sur ma parole d'honneur, que je ne viendrai nullement sur le territoire français pour y faire des conquêtes, mais uniquement et purement aux fins que j'ai ci-dessus indiquées. Je déclare aussi sur ma parole d'honneur, que si les opérations militaires que l'une ou l'autre place forte soit remise à mes troupes, je ne la regarderai jamais autrement que comme un dépôt sacré; et je m'engage ici, de la manière la plus positive et la plus expresse, à la rendre aussitôt que le gouvernement qui sera établi en France, où le brave général Dumourier le demanderont. Je déclare enfin que je donnerai les ordres les plus sévères, et prendrai les mesures les plus vigoureuses et les plus efficaces, pour que mes troupes ne commettent aucun excès, ne se permettent pas la moindre exaction, ni la moindre violence, pour qu'elles respectent par-tout les personnes et les propriétés sur le territoire français, et que quiconque de mon armée oseroit contre-venir à mes ordres, soit puni sur-le-champ de la mort la mort la plus ignominieuse.

Signé, DE SAXE-COBOURG.

Lauterbourg, le 7 avril. Le quartier-général de l'ennemi est actuellement à Lingefeld; ses patrouilles s'avancent assez et sont presque toujours de 30 à 40 hommes soutenus d'infanterie légère. Elles viennent escarmoucher avec nos avant-postes depuis que nous nous sommes de nouveau replacés dans une partie de ceux d'où il nous avoit éloignés. Il paroît qu'il a des intentions et des projets entre Selz et Fort-Vauban. Nous avons à cet effet redoublé de surveillance, et nous nous tenons dans Lauterbourg, jusqu'à ce que, plus fort que nous, il ne nous force de l'abandonner.

F R A N C E.

Nantes, 8 avril. Les communications sont tout-à-fait rétablies; néanmoins les courriers sont toujours escortés par la gendarmerie, jusqu'à Angers. Nous n'avons plus rien à craindre pour notre ville, qui a été entièrement bloquée

par les brigands, pendant plus de quinze jours. La garde nationale de Nantes faisoit des sorties qui réussissoient généralement; mais une heure après que nos détachemens s'étoient remis en route pour rentrer, les brigands revenoient occuper leurs camps. Notre situation n'est plus désespérée, mais si nous ne comptons sur l'armée de Berruyer qui s'approche, et si les Anglois avoient le projet d'exécuter une descente, nous serions bien embarrassés. Nous avons entendu cette nuit une forte et longue canonade, du côté du Loroux, à quatre lieues de Nantes. Nous présumons que c'est l'armée de Berruyer qui aura attaqué pendant la nuit les brigands retranchés sur un hauteur, réunis en grand nombre, ayant du canon et des chefs que l'on nous dit être assez expérimentés. On ne peut arriver à eux que par des routes de traverse, impraticables surtout pour l'artillerie. Toutes nos côtes sont à peu près dégagées des brigands qui les infestoient. Le général Labourdonnaye a passé trois jours à Nantes; il est reparti hier matin pour Rennes. Le tribunal criminel et la commission militaire jugent soir et matin. Douze têtes sont déjà tombées sous la hache de la loi, entr'autres celle d'un ci-devant notaire royal, fermier régisseur du château de Clermont, et celle du nommé d'Angue, ci-devant noble, chevalier de Saint-Louis, seigneur de *Vue*, et jouissant de 40 mille livres de rente. — La guillotine est toujours en permanence.

Paris, ce 13 avril. Le conseil de la commune s'est encore occupé aujourd'hui de la fête hospitalière projetée pour la réception de la municipalité de Liège. M. Chaumet a fait arrêter l'ordre qui doit y être observé. Un groupe de tambours et un piquet de cavalerie ouvriront la marche; viendront ensuite les sociétés populaires; les corps administratifs, les juges de tous les tribunaux, et surtout le tribunal révolutionnaire qui a été plus particulièrement désigné par le procureur de la commune; la municipalité de Liège et celle de Paris, et enfin une députation de la convention nationale. Le cortège ira prendre les Liégeois à leur auberge, fauxbourg St. Martin, et les feront passer sous l'arc de triomphe, que l'orgueil de Louis XIV éleva jadis pour des fêtes d'une autre espèce; le charriot qui contient les archives de la municipalité de Liège sera couvert de divers emblèmes qui rap-

pulleront les vertus civiques, et surtout hospitalières, des anciens peuples libres. Pendant la marche, on chantera une hymne dont M. Silvain, Maréchal, sera l'auteur, et la musique composée par M. Gossec. La fête sera terminée par un banquet civique; c'est M. Réal qui a fait arrêter cette dernière disposition.

§ Convaincu par les observations qui lui ont été faites, que les précautions prises pour empêcher la sortie de Paris, pouvoient en éloigner tous les étrangers, et, ce qui seroit pis encore, le priver de subsistances, le conseil-général a arrêté que la sortie des barrières seroit libre comme par le passé, et que pour accorder des passe-ports pour l'intérieur de l'Etat, on n'exigeroit rien autre chose que ce que prescrit la loi de circonstances décrétée pour cet objet.

§ On sera plus sévère pour l'exécution de celle qui ordonne l'affiche des noms des citoyens sur la porte ou sur le mur de chaque maison. Ces affiches ne devront pas être placées à une hauteur de plus de 5 pieds; elles seront écrites en caractères très-lisibles, et contiendront non-seulement les noms et prénoms du propriétaire et ses locataires, mais on y inscrira les surnoms par lesquels ils sont connus; on y fera aussi mention de la profession ou du métier qu'exerçoit chaque citoyen, s'il n'en a pas actuellement; et on dira à quel étage il est logé, si c'est au premier ou au second, &c., sur le devant ou sur le derrière.

§ Nos lecteurs doivent remarquer qu'en général nous glissons très légèrement sur les détails des rixes qui s'élèvent à la convention. Il en coûte à un bon citoyen d'annoncer à la France combien la représentation nationale est avilie par des dénonciations, des menaces, des propositions de carnage. Des partis s'agrippent et sont impatiens de se trouver les uns avec les autres; comme si des représentans d'un grand peuple, appelés pour s'occuper de son bonheur, devoient avoir d'autres passions que celle de ce bonheur; et voir dans leurs collègues des amis qui leur sont donnés pour y concourir.

§ Aulieu d'adresser à la convention, disoit hier, aux Jacobins, Albitte, qui tournent toujours au détriment du peuple, il faut se répandre en actions. Condamner à mort tout ce qui porte

nom Egalité, avoir le droit de tuer tout émigré qu'on rencontrera dans Paris; de chasser tous les aristocrates, et tous ceux dont le patriotisme n'est pas à la hauteur du nôtre. Déclarer que l'assemblée n'existe que dans les bons patriotes de la Montagne, faire disparaître tous les autres, et n'en dut-il rester que douze, la convention sera toujours complète.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Suite de la séance du vendredi 12 avril.

On fait lecture d'une lettre de Custines, de Wissembourg, le 9 avril.

Un de mes aides-de-camp, nommé Caudebert, arriva chez moi il y a quelques jours. Je vois votre plan, me dit-il; vous êtes lié avec Dumourier, vous voulez rétablir la royauté. Je pris ce discours pour celui d'un homme égaré. Caudebert avoit ma confiance, je le connoissois honnête et républicain.

Je lui demandai comment une pareille idée avoit pu entrer dans sa tête, lui qui me connoissoit, et je fis tout ce que je pus pour le ramener. Le lendemain il s'adresse à mon secrétaire. Vous êtes peut être, lui dit-il, un agent de la Prusse et de l'Autriche. Le secrétaire affecté, vient se plaindre à moi, et me dit que Caudebert étoit fou. J'étois dans mon bureau à expédier une dépêche à la convention. Caudebert y entra et recommença ses déclamations. Je sortis pour prendre les officiers qui étoient là témoins de ce qui se passoit.

A l'instant Caudebert saute sur un pistolet et le dirige à trois pas contre ma poitrine. Je présente l'estomac et je dis: tire. Non, reprit Caudebert: à l'instant il mit le pistolet dans sa bouche, tira et tomba étendu sur le plancher; comme il n'étoit que blessé, je fis ôter les armes, de peur qu'il ne s'achevât: on le transporte à Paris. Cet homme est né vertueux, les trahisons et nos malheurs lui ont fait perdre la raison; je regrette bien sincèrement que la république soit privée d'un de ses défenseurs.

Signé, CUSTINES.

Par une seconde lettre, Custines renouvelle ses plaintes contre Beurnonville qui, par l'ordre donné à l'armée de la Moselle, d'abandonner les revers des Vosges, a exposé l'armée qu'il commande, à périr dans les plaines du Palatinat;

il accuse l'assemblée d'imprudencé pour avoir confié à Kellermann l'armée des Alpes, le jour même où il le dénonçoit; il retrace sa conduite depuis l'assemblée constituante, et conclut qu'il a toujours été républicain dans le fond de son cœur; il engage la convention à faire taire tous les intérêts particuliers, pour s'occuper avec calme des moyens de sauver la patrie; etc.

Je vous envoie copie de la sommation faite par le général ennemi, Urmsterd, à la place de Landau.

Sommation faite au commandant de la place de Landau, le 8 avril.

Vous avez sans doute appris, monsieur, que Dumourier à la tête de son armée, a fait arrêter les commissaires de la convention; il les a fait conduire à Mous, d'où ils ont été transférés à Maëstricht. Dumourier a mis son armée sous la protection de l'armée impériale, il a proclamé Louis XVII, roi de France.

Vous voyez, monsieur, que vous n'avez point de tems à perdre. Tous les français bien intentionnés vont se réunir pour le rétablissement de la monarchie. Remettez-moi donc votre place qui, en cas de refus ne tarderoit pas à être prise.

Signé URMSTERD.

Poulletier fait un rapport sur les généraux Stungel et Lanoue; il ajoute des réflexions de son chef. Pétion, au nom du comité, demande qu'on le censure. Ici tumulte affeux. La convention décrète que ces deux généraux seront conduits devant le tribunal révolutionnaire.

Guadet monte à la tribune pour répondre à Robespierre; après s'être justifié, il lit une pièce où il étoit dit: *la contre-révolution a son foyer dans la convention. Oui, oui*, dit Marat. Ce oui attire sur Marat toute l'indignation de l'assemblée. Il soutient son opinion; on demande contre lui un décret d'accusation. Danton veut justifier Marat; il est à son tour réfuté par Fonfrède, qui invoque l'opinion publique des départemens sur le compte de Marat, et le décret qui condamne à mort les provocateurs au

meurtre; et qui, plus que Marat, a provoqué les assassinats?

Marat se défend et dit que le décret va occasionner les plus grandes rumeurs. La séance se prolonge en tempêtes et en éclats jusqu'à près de onze heures du soir. Enfin on décrète que Marat sera mis en état d'arrestation; et que dès demain on s'occupera de la question s'il y a lieu à porter contre lui un décret d'accusation.

Séance du Samedi 13 avril.

Dampierre écrit du 9, de Bonchain que son armée est campée en avant de cette ville prête à porter du secours aux villes qui en auroient besoin. Il demande une levée de 40 mille hommes, et que les départemens soient en état de réquisition permanente. Renvoyé au comité de salut public.

Les représentans du peuple écrivent de Valenciennes du 10 que l'ennemi se porte sur Condé, et que la place les a canonnés toute la journée. Les soldats sont dans les meilleures dispositions. La communication avec Valenciennes le Quesnoy est interceptée. Le général autrichien a envoyé un parlementaire au chef de brigade, Chancel, qui a répondu qu'il étoit disposé à se défendre.

L'armée de la Hollande est rentrée dans le département du Nord, et partage l'indignation de la république, contre la trahison de Dumourier.

Pétion tente de faire rapporter le décret rendu contre Miranda.

Un membre établit qu'il paroît que tous les généraux, Custines, Dumourier, Miranda et autres avoient adopté, et suivi un même plan. On maintient le décret.

Les commissaires de Valenciennes envoient une nouvelle proclamation de Cobourg. On s'oppose à ce quelle soit lue, et par un assentiment spontané et général, on décrète que l'on n'entendra jamais à aucune proposition des ennemis, tendant à altérer l'unité et l'indivisibilité de la république, et peine de mort contre ceux qui traiteroient avec les puissances qui n'auroient pas reconnu la république.

Rapport sur Marat, nouveaux tumultes, demain détails.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.